

Loudéac, le 27 mars 2024

LUTTE COLLECTIVE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

CAMPAGNE 2024

Depuis 2017 Loudéac communauté est engagée avec la FGDON 22 (Fédération Départementale de Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles) dans la lutte collective contre les frelons asiatiques. Le plan de lutte départemental permet l'élimination systématique des colonies de frelons asiatiques au fur et à mesure de leurs découvertes, évitant ainsi un trop grand nombre de frelons dans notre environnement à l'automne, époque où leurs nids sont à l'apogée. Ne pas détruire un nid colonisé en cours de saison représente un risque de recolonisation d'un territoire et accroit le risque d'un impact fort du frelon asiatique sur la biodiversité, l'apiculture et la santé / sécurité humaine.

Loudéac communauté participe financièrement à hauteur de 50 % du montant d'intervention de destruction dans la limite de 150 € par opération entre le 1^{er} avril et le 30 novembre.

Néanmoins, pour être éligible à la participation financière, quelques modalités sont à respecter :

- intervention sur nid de Frelon asiatique uniquement. Les nids de frelons européens et les nids de guêpes ne font pas l'objet de participation financière;
- intervention ayant lieu pendant la campagne en cours du 1^{er} avril au 30 novembre 2024.

À la fin de la campagne, un dossier contenant les pièces ci-dessous devra nous être retourné avant le 31 décembre 2024 afin de procéder au remboursement des frais. À savoir :

- **tableau récapitulatif** des interventions distribué en début de campagne que vous devrez remplir au fil des destructions de nids. Cf. modèle en pièce jointe :
- les **« fiches interventions »** remplies et détaillées pour chaque intervention. Cf. pièce jointe ;
- les **factures** de chaque intervention datée et précisant l'espèce sujette à l'intervention.

Après étude de votre dossier, le service environnement vous demandera d'émettre un titre du montant faisant l'objet de la participation financière de Loudéac communauté. Celui-ci devra être rendu au plus tard le **15 février 2025.**

Service environnement
02 96 66 14 74
Dossier suivi par:
LAMIRÉ Lancelot
!.lamire@loudeac-communaute.bzh
LE CLOEREC Liza
I.lecloerec@loudeac-communaute.bzh



Siège administratif 4/6 bd de la gare 22600 LOUDÉAC

Tél. 02 96 66 09 09 contact@loudeac-communaute.bzh

www.bretagnecentre.bzh